

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LUCY-LE-BOIS  
SÉANCE DU 26 MARS 2021 A 19 HEURES 00**

Date de convocation : 19 mars 2021  
Nombre de Membre en exercice : 10  
Nombre de Membre présents : 9  
Nombre de votants : 9

-----  
*L'an deux mil vingt et un, le vingt-six Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUCY-LE-BOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël TISSIER, Maire, dans la salle du conseil municipal.*

*Présents : M. TISSIER Joël, M. MAUPOIX Jean-Claude, M. GUERREAU Gilles, Mme CHORON Françoise, M. Hugues de CHASTELLUX, Mme LAFAIX Françoise, Mme ROUSSEAU Marie-Noëlle, M. GOYET Julien et Mme BALACÉ Émilie.*

*Absent : M. BOUILLARD Baptiste.*

*Secrétaire élue : Mme Choron Françoise.*

*Le quorum est atteint.*

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

**1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 février 2021.**

Sans remarque formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2 – Vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2021.**

Ce point est ajourné par manque de document à ce jour.

**3 – Comptes de gestions 2020 : Commune et Assainissement.**

**COMMUNE**

**Compte de gestion 2020 :**

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour constater la concordance des écritures entre les comptes de gestion du trésorier et les comptes administratifs 2020 de la commune et déclarer que les comptes de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, n'appellent, ni observation ni réserve. Les documents budgétaires inhérents aux comptes de gestion sont consultables au secrétariat de la mairie.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**CONSTATE** la concordance des écritures entre les comptes de gestion du trésorier et les comptes administratifs 2020 de la commune.

**DÉCLARE** que les comptes de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, n'appellent, ni observation ni réserve. Les documents budgétaires inhérents aux comptes de gestion sont consultables au secrétariat de la mairie.

**SERVICE ASSAINISSEMENT**

**Compte de gestion 2020 :**

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour constater la concordance des écritures entre les comptes de gestion du trésorier et les comptes administratifs 2020 du service assainissement de la commune et déclarer que les comptes de gestion du service assainissement de la commune dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, n'appellent, ni observation ni réserve. Les documents budgétaires inhérents aux comptes de gestion sont consultables au secrétariat de la mairie.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**CONSTATE** la concordance des écritures entre les comptes de gestion du trésorier et les comptes administratifs 2020 du service assainissement de la commune.

**DÉCLARE** que les comptes de gestion du service assainissement de la commune dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, n'appellent, ni observation ni réserve. Les documents budgétaires inhérents aux comptes de gestion sont consultables au secrétariat de la mairie.

#### 4– Comptes administratifs 2020 : Commune et Assainissement.

##### **Désignation d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs.**

Conformément à l'article L.2121-4 du CGCT, le Maire rappelle qu'il peut assister à la présentation des comptes administratifs mais ne doit pas participer aux votes de ceux-ci. Il propose au conseil municipal de délibérer pour désigner Monsieur MAUPOIX Jean Claude 1er adjoint en qualité de président de séance.

##### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DÉSIGNE** Monsieur MAUPOIX Jean Claude 1er adjoint en qualité de président de séance.

Le président de séance, Monsieur MAUPOIX Jean-Claude présente et propose au conseil municipal de délibérer pour arrêter et voter les résultats définitifs des comptes administratifs 2020 comme suit :

#### **COMMUNE**

##### **Comptes administratifs 2020 :**

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2020 qui s'établit ainsi :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
	<i>Réalisé</i>	<i>Réalisé</i>
Excédents 2019 reportés	618 501.78 €	-52 590.34€
Dépenses	230 754.93 €	67 061.27 €
Recettes	299 382.02 €	3958.00 €
<b>Résultats 2020 (compris reports)</b>	<b>687 128.87 €</b>	<b>-115 693.61€</b>

Soit un excédent de l'année 2020 en fonctionnement 68 627.09 € et le déficit d'Investissement de 63 103.27 €

##### **Affectation du Résultat :**

L'excédent de fonctionnement soit **571 435.26 €** est repris en totalité en section de fonctionnement du budget 2021. (687 128.87€ – 115 693.61 = 571 435.26€)

#### **SERVICE ASSAINISSEMENT**

##### **Comptes administratifs 2020 :**

Le conseil municipal vote le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2020 qui s'établit ainsi :

	<i>Exploitation</i>	<i>Investissement</i>
Excédents 2019 reportés	47 623.74 €	0 €
Dépenses	21 916.91 €	950.77 €
Recettes	15 151.64 €	12 231.33 €
<b>Résultats 2020 (compris reports)</b>	<b>40 858.47 €</b>	<b>11 280.56 €</b>

Soit un déficit de l'année 2020 en exploitation 6 765.27 € et un excédent d'Investissement de 11 280.56€.

##### **Affectation du résultat :**

L'excédent d'exploitation soit 40 585.47 € est repris en totalité en section d'exploitation du budget 2021 (Article 002).

#### 5 – CCAVM – Convention signalétique horizontale.

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise en juillet 2020 de refaire la signalisation routière horizontale et de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCAVM. Toutefois la délibération n'avait pas été rédigée par manque d'information chiffrée.

Il convient donc de rétablir cet oubli et de transmettre dans les meilleurs délais la délibération et la convention de délégation de maîtrise d'œuvre à la CCAVM.

Le Maire rappelle le montant des travaux réalisés en septembre 2020, soit 480.15€TTC, pour les marquages des passages piétons, arrêts de bus et parking.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DÉCIDE** et **ACCEPTE** d'effectuer les travaux.

**CONFIE** la maîtrise d'ouvrage délégué à la CCAVM.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage délégué des travaux de signalisation routière horizontale et verticale de l'année 2020 et de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **6 - Subventions aux associations.**

Par manque d'information, ce point est également ajourné.

## **7 – Projet de travaux (grange communale...)**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la visite de la grange communale le 8 mars 2021, un pré-bilan de travaux a été réalisé. A ce niveau, pour la partie maçonnerie, il sera demandé un devis aux entreprises RIOTTE Jimmy, RUIZ et LAIROT. Il est conseillé d'établir un pré descriptif des travaux afin de pouvoir effectuer un comparatif équitable entre les devis proposés. Pour la partie menuiserie un devis sera demandé aux entreprises BONNY Benjamin et SAUTEREAU David pour la restauration de la porte d'entrée 2 vantaux, un volet métallique de défense intérieur, des protections sur l'ouverture vitrée, sceller sur pentures le volet de l'étage et une porte pleine pour fermer le local annexe.

Prévoir également le raccordement du bâtiment à la distribution d'électricité, à l'eau et à l'assainissement.

Compris les installations électrique intérieurs : tableau de protection, points lumineux et prises, le devis sera demandé à l'entreprise CBE.

Les installations sanitaires seront demandées à une entreprise de plomberie.

Pendant les travaux de la grange, le lavoir situé à côté sera condamné par un bardage pour stocker le matériel entreposé dans la grange.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DÉCIDE** et **PREND ACTE** des demandes de devis.

**Projet d'extension de garantie de 2 à 5 ans sur le tracteur-tondeuse John Deere.**

Concernant l'extension de garantie pièces et main d'œuvre pour une durée de 5 ans sur le tracteur par l'entreprise Expert jardin d'Avallon, le devis d'extension s'élève à 2 885.40€TTC.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**REFUSE** l'extension de garantie.

## **8 – Préparation des budgets commune et assainissement.**

Départ de madame CHORON Françoise à 20h42.

Le Maire présente au conseil municipal le projet des budgets primitifs 2021 commune et service assainissement, le conseil municipal prend acte sachant que les chiffres seront affinés lorsque, notamment, seront connus les dotations de l'état et lors des votes des budget le 6 avril 2021.

## **9 – Informations et questions diverses.**

✎ **Prochain conseil municipal** le mardi 6 avril 2021 pour le vote des taux d'impositions, des subventions aux associations et des budgets.

✎ Prévoir une formation d'habilitation électrique pour l'agent technique.

✎ Madame Marie-Noëlle ROUSSEAU fait remonter un problème au niveau des inscriptions à l'école de Lucy le bois par les parents. L'enseignante ne donnerais pas de réponse précise aux parents pour la rentrée de septembre 2021. Il est demandé que la mairie soit le relais du SIVOS afin de prendre les inscriptions des enfants de 3 ans en septembre 2021. Il faudra remettre une note sur panneau pocket.

**L'ordre du jour étant épuisé**, la séance est levée à 21 heures 33.

**TABLEAU DE SIGNATURE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 26 mars 2021**

TISSIER Joël	MAUPOIX Jean-Claude	CHORON Françoise partie à 20h42
de CHASTELLUX Hugues	LAFaix Françoise	GUERREAU Gilles
ROUSSEAU Marie-Noëlle	BOUILLARD Baptiste	GOYET Julien
BALACÉ Émilie		